

26 septembre 2019

Commission hydrographique Oise-Aronde

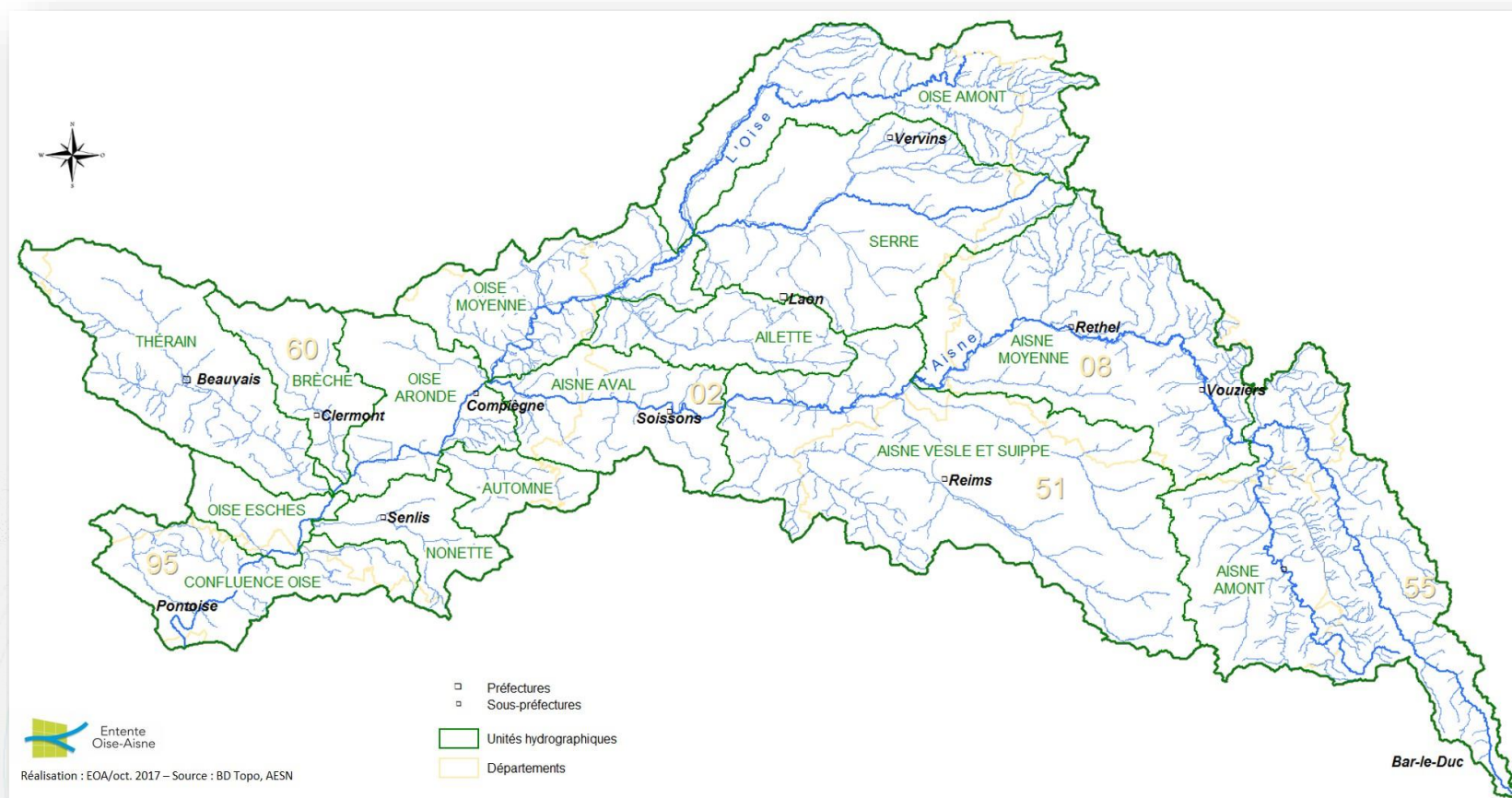
SOMMAIRE



- **Contexte**
- **Le territoire Oise-Aronde**
- **Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise**
- **Les actions du territoire : éléments de connaissances et propositions de la Commission hydrographique**

LE BASSIN VERSANT DE L'OISE

15 unités
hydrographiques



LA GOUVERNANCE DE L'ENTENTE

Commissions hydrographiques

concerter les acteurs et établir des programmes cohérents

Proposition de programmes d'actions



et leur programmation pluriannuelle technique et financière

Examen des programmes, délégations



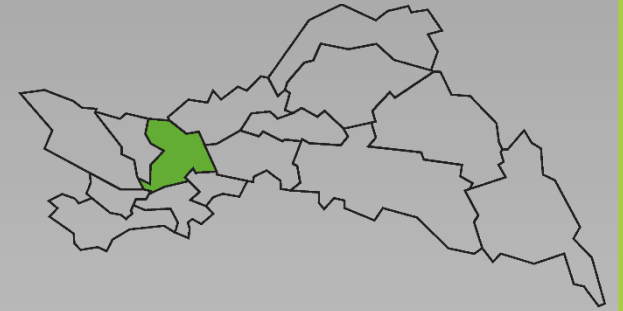
Débats et propositions portées à la

connaissance



Comité consultatif

Bilan des actions, enjeux et grands projets à l'échelle du bassin



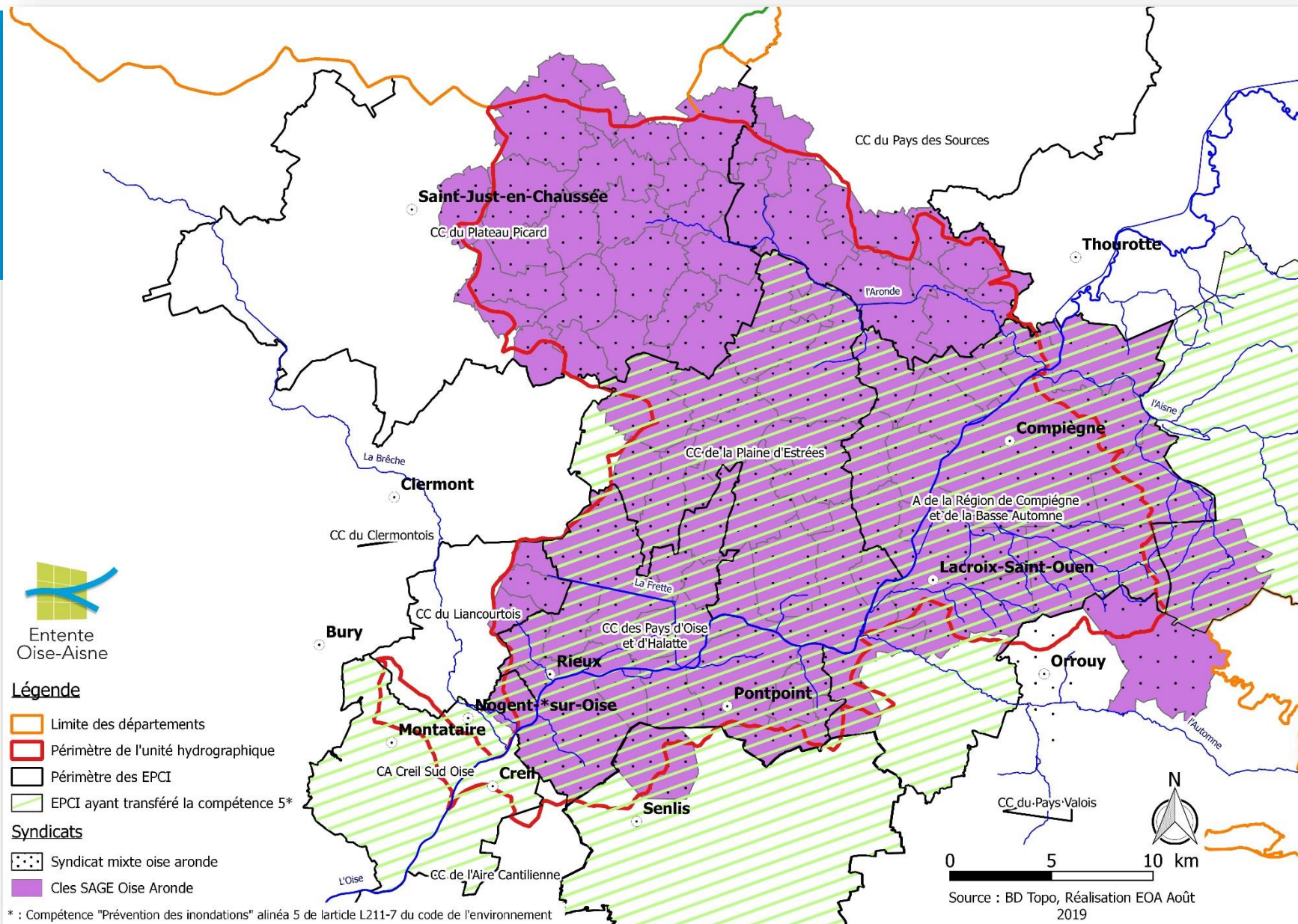
LE TERRITOIRE OISE-ARONDE

LE TERRITOIRE OISE-ARONDE

Compétences

Syndicat mixte Oise-Aronde
SAGE + GEMA

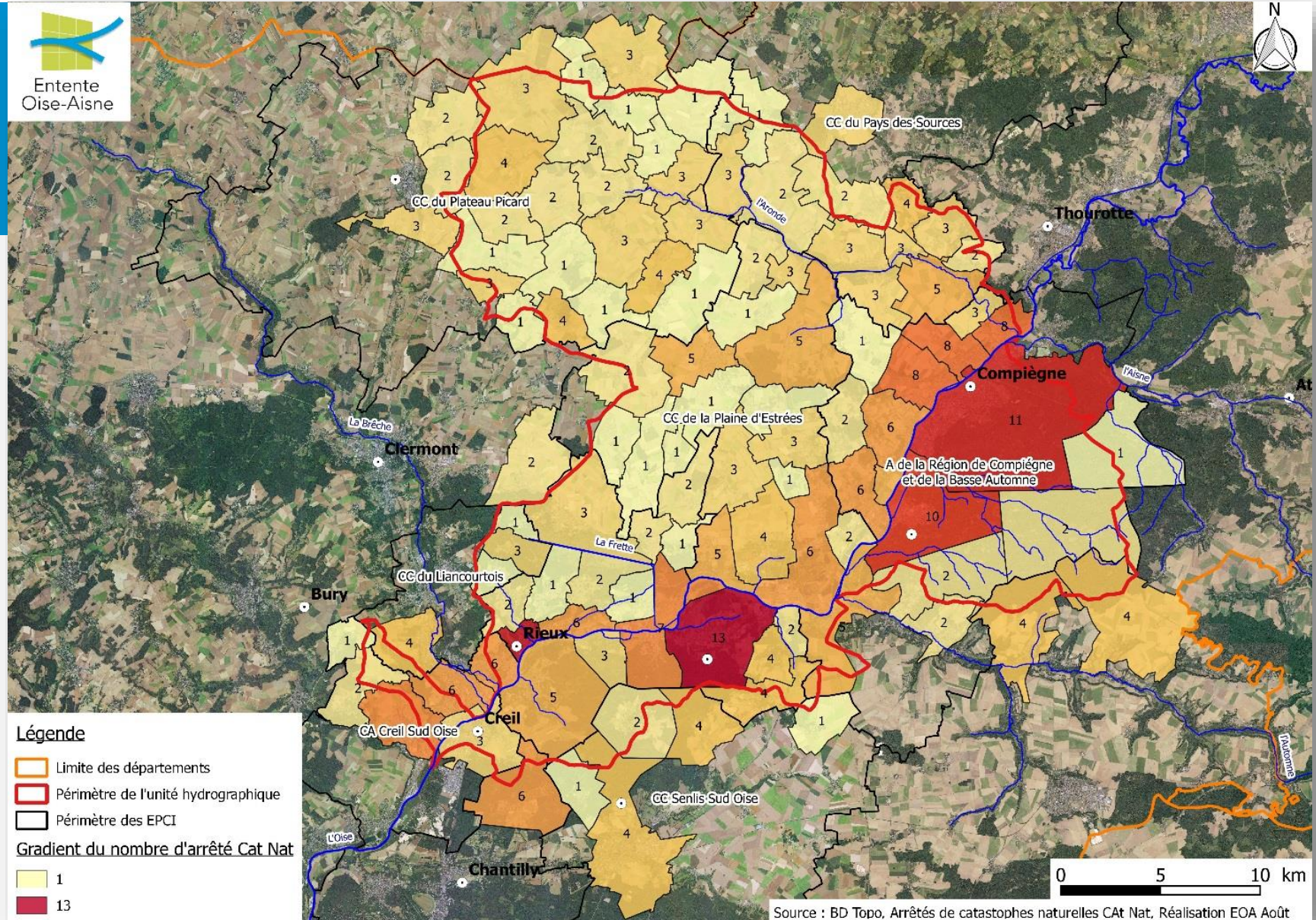
Entente Oise-Aisne
PI sur 5 EPCI



LE TERRITOIRE OISE-ARONDE

Les arrêtés CATNAT

- Inondation et coulées de boue
- Remontée de nappe



LE TERRITOIRE OISE-ARONDE

Les données CCR

Cartographie
aléa
débordement et
ruissellement

+

Enjeux
assurés

Dommages

Pertes financières
moyennes annuelles
probables

Caisse centrale de réassurances :

réassureur public, sous garantie de l'Etat

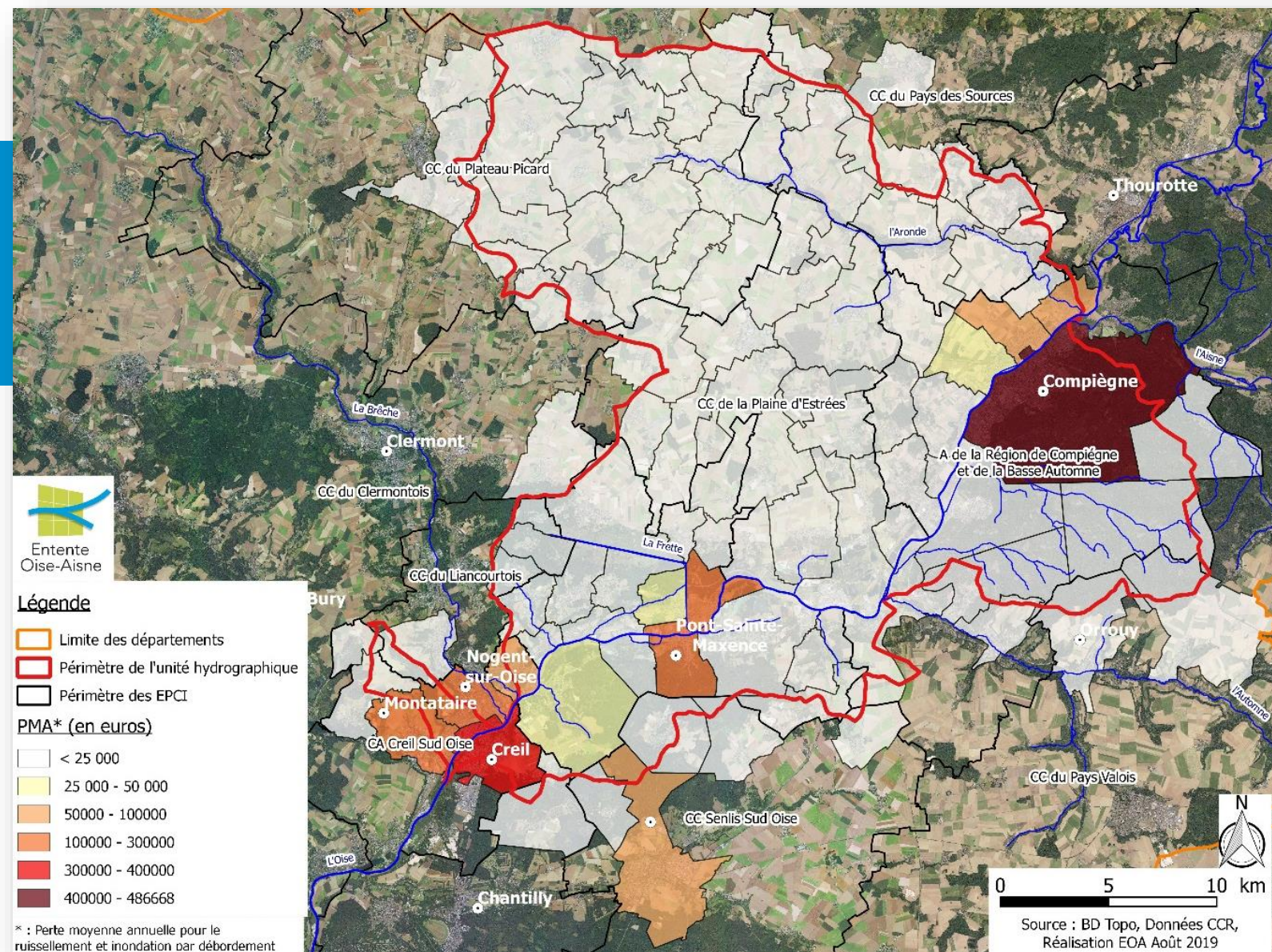
Simulation d'aléa (400 ans de météo) sur le relief (pentes naturelles, occupation du sol)

Limite du modèle : pas d'intégration de débordements de réseaux d'assainissement, obstacles : murets,...



LE TERRITOIRE OISE-ARONDE

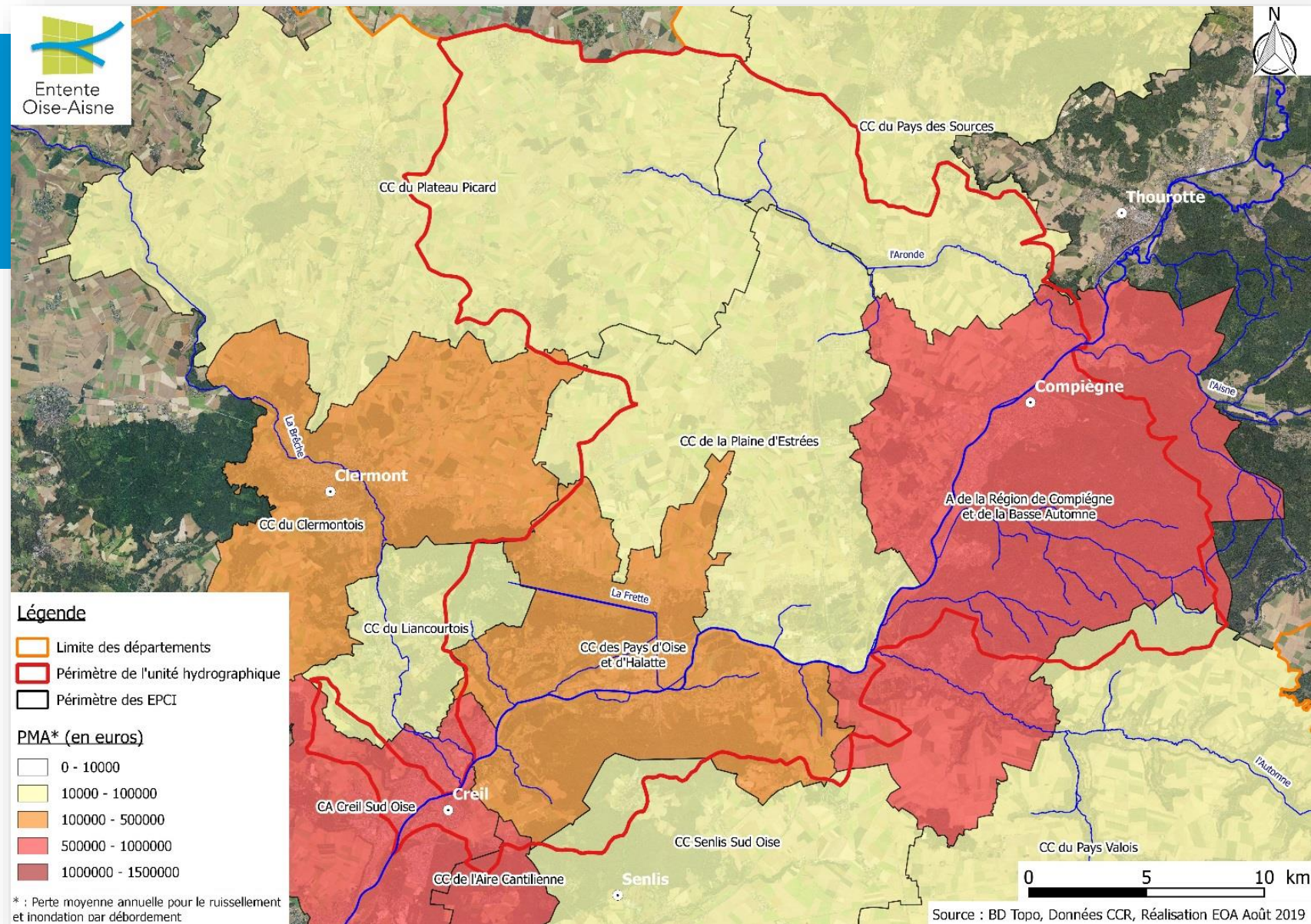
Pertes financières moyennes
annuelles probables par
communes



- Concentration des dommages le long de l'Oise
- Sur les versants : pertes inférieures à 25 000 € par an en moyenne

LE TERRITOIRE OISE-ARONDE

Pertes financières
moyennes annuelles
probables par EPCI



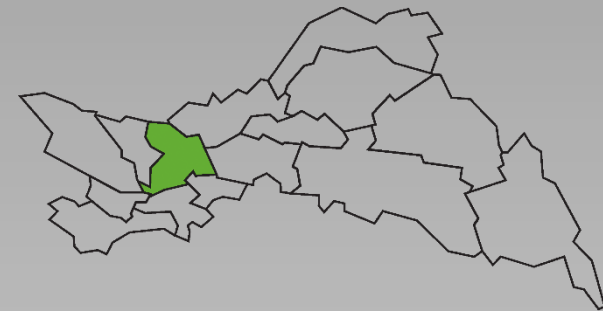
LE TERRITOIRE OISE-ARONDE

Les enjeux en vallée de l'Oise

Enjeux en zone inondable par l'Oise	Crue fréquente (30 ans)	Crue moyenne (100 ans)	Défaillance électrique
Habitants	9 603	16 807	50 000
ICPE	3	4	
Entreprises	180	690	
Etablissements sanitaires et médico-sociaux	5	3	
Station de traitement des eaux usées	3	2	
Usine de production d'eau potable			1

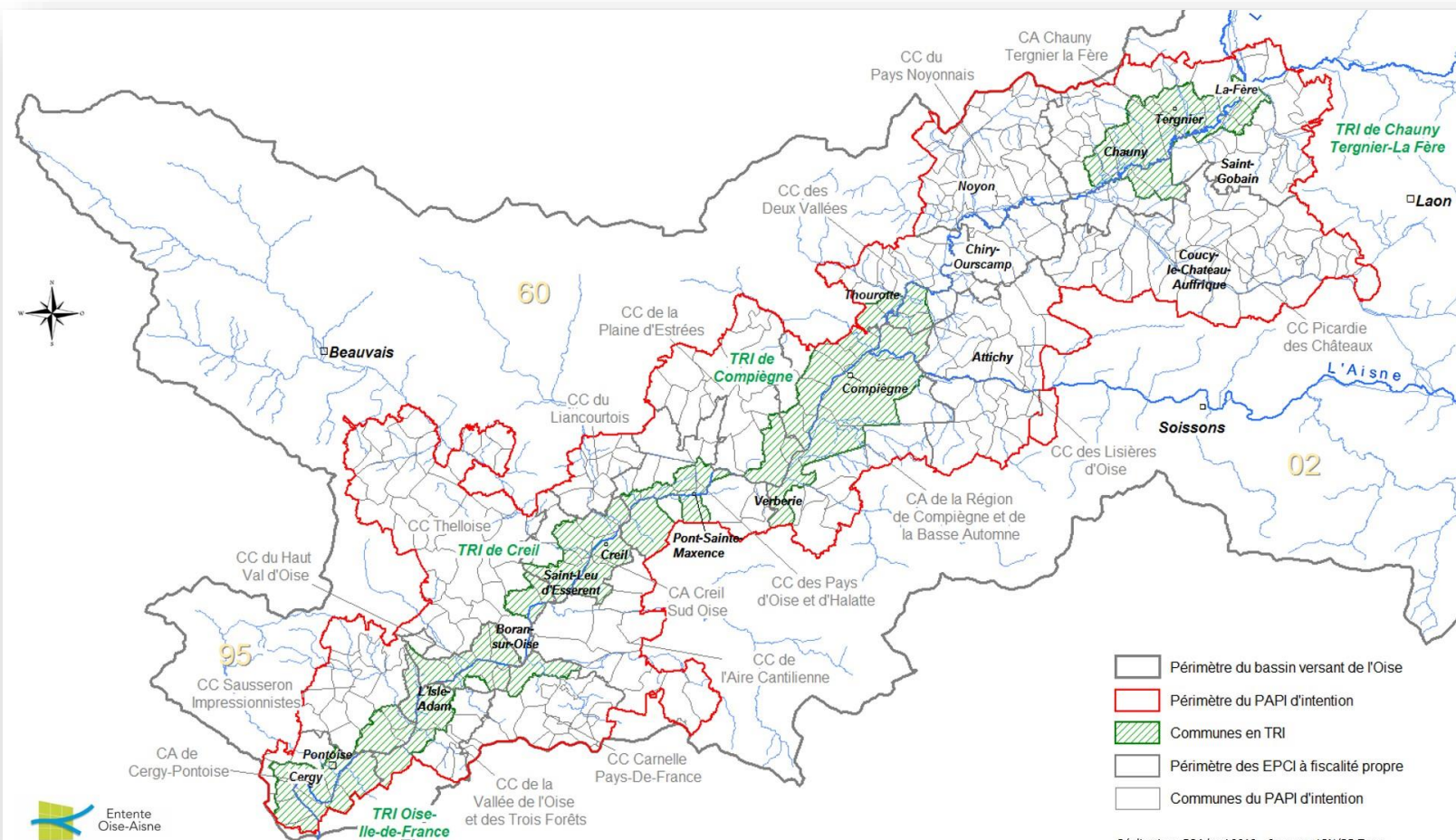
LE PAPI D'INTENTION DE LA VALLÉE DE L'OISE

Le Oise-confluence



LE PAPI D'INTENTION DE LA VALLÉE DE L'OISE

- 361 communes
- 17 EPCI
- 16 syndicats de rivière
- 5 SAGE
- 800 000 habitants



LE PAPI D'INTENTION DE LA VALLÉE DE L'OISE

Calendrier prévisionnel

2018

21 juin : Copil du PAPI d'intention

Septembre - novembre : engagement des parties prenantes

Décembre : délibération de l'Entente

Janvier – avril : instruction du dossier

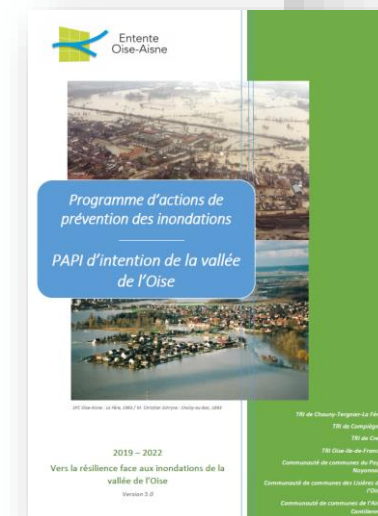
23 mai : labellisation en Comité Plan Seine

Juillet - ... : mise en signature de la convention cadre

2019

Mise en œuvre du PAPI d'intention

2020 -
2022



LE PAPI D'INTENTION DE LA VALLÉE DE L'OISE

La stratégie de résilience des territoires

Objectifs sur les crues fréquentes (30 ans)

Limiter les dommages, réduction des niveaux d'eau
Conforter les **ouvrages** existants (sécurité des personnes)
Lutter contre le **ruissellement**

Objectifs sur les crues moyennes (100 ans)

Avoir des **réseaux résilients**
Maintenir l'emploi et l'**attractivité du territoire**
Accompagner les **établissements sensibles**
Réduire les dommages sur l'habitat (individuel, social)

Objectifs sur les crues extrêmes (1 000 ans)

Améliorer la **préparation à la crise**
Coordonner la réponse à la crise

Objectifs transversaux

Améliorer la **connaissance des aléas et des enjeux**
Adapter les comportements
Améliorer l'**organisation et l'alerte à la population**

LE PAPI D'INTENTION DE LA VALLÉE DE L'OISE

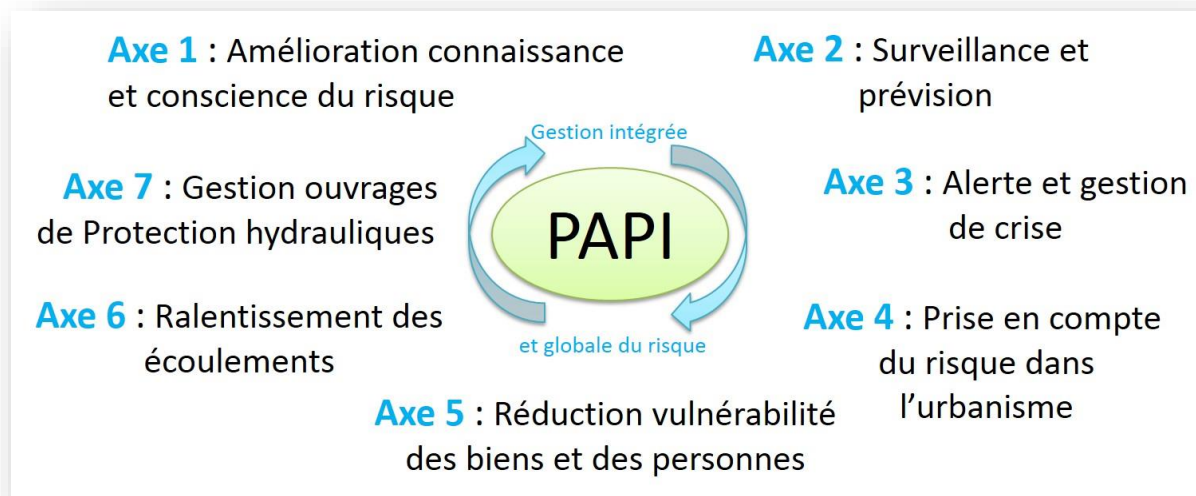
Animateur : Entente Oise-Aisne

Gouvernance :

Comité de pilotage, Comité technique,
6 groupes de travail

Plan d'actions :

50 actions réparties suivant
7 axes de gestion du risque



LE PAPI D'INTENTION DE LA VALLÉE DE L'OISE

Association des parties prenantes

Les groupes de travail

-> échanger en amont du lancement des études, points d'étapes

1. connaissance du territoire : diagnostic de la vallée, réseaux, ...
2. outils de communication : plateforme d'information, observatoire,...
3. systèmes d'endiguement : identification, études de danger
4. stratégie de l'aléa : Longueuil II, zones d'expansion de crues, ruissellement, ...
5. gestion de crise : PCS, alerte à la population, ...
6. stratégie d'aménagement de la vallée : intégrer la résilience dans les projets, SCOT, ...

LE PAPI D'INTENTION DE LA VALLÉE DE L'OISE

Focus sur certaines actions

Diagnostic de vulnérabilité de la vallée (action I-1)

1ère étape de l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire

- > Identifier les effets dominos (réseaux), dysfonctionnements
- > Appropriation par les acteurs de l'aménagement du territoire

➤ S'appuiera sur :

- Un tableau d'indicateurs de vulnérabilités
- Une convention avec les opérateurs de réseaux (action I-5)
- Mis en valeur par la **cartographie dynamique** (action I-6)
- **Aboutir à des actions** : préparation à la crise (axe 3), aménagement du territoire (axe 4), résilience des réseaux (axe 5), ...

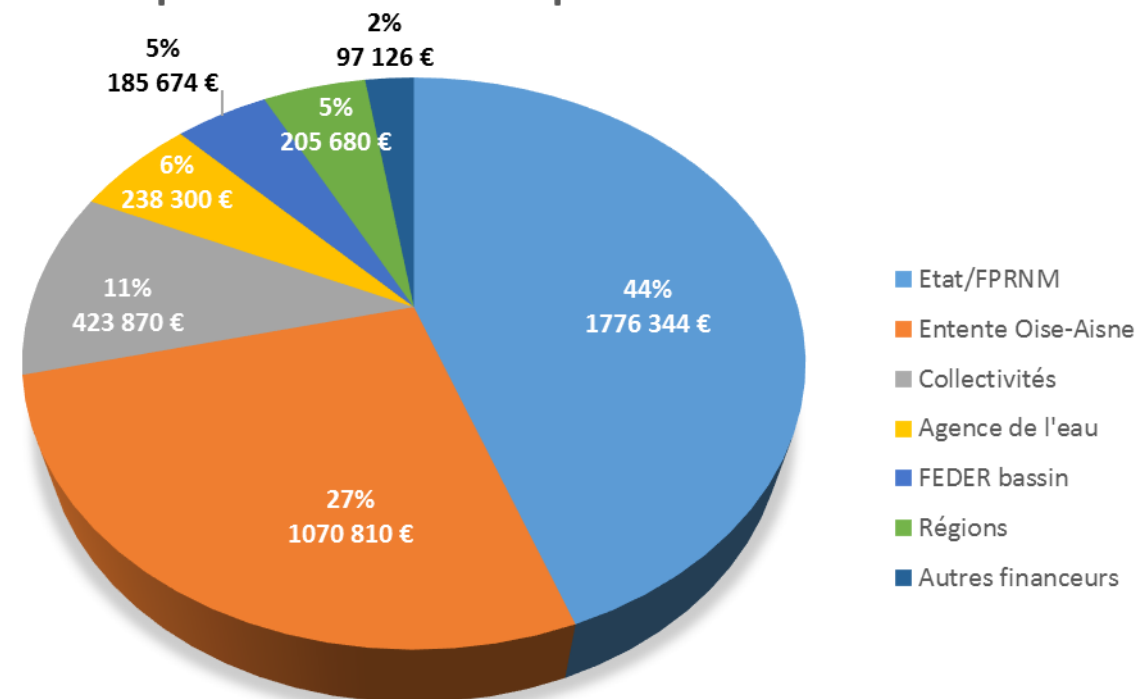


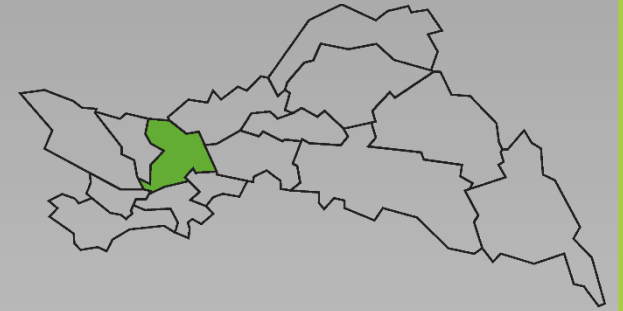
LE PAPI D'INTENTION DE LA VALLÉE DE L'OISE

Le financement

Coût global
~4 000 000 €

Répartition financière par structure





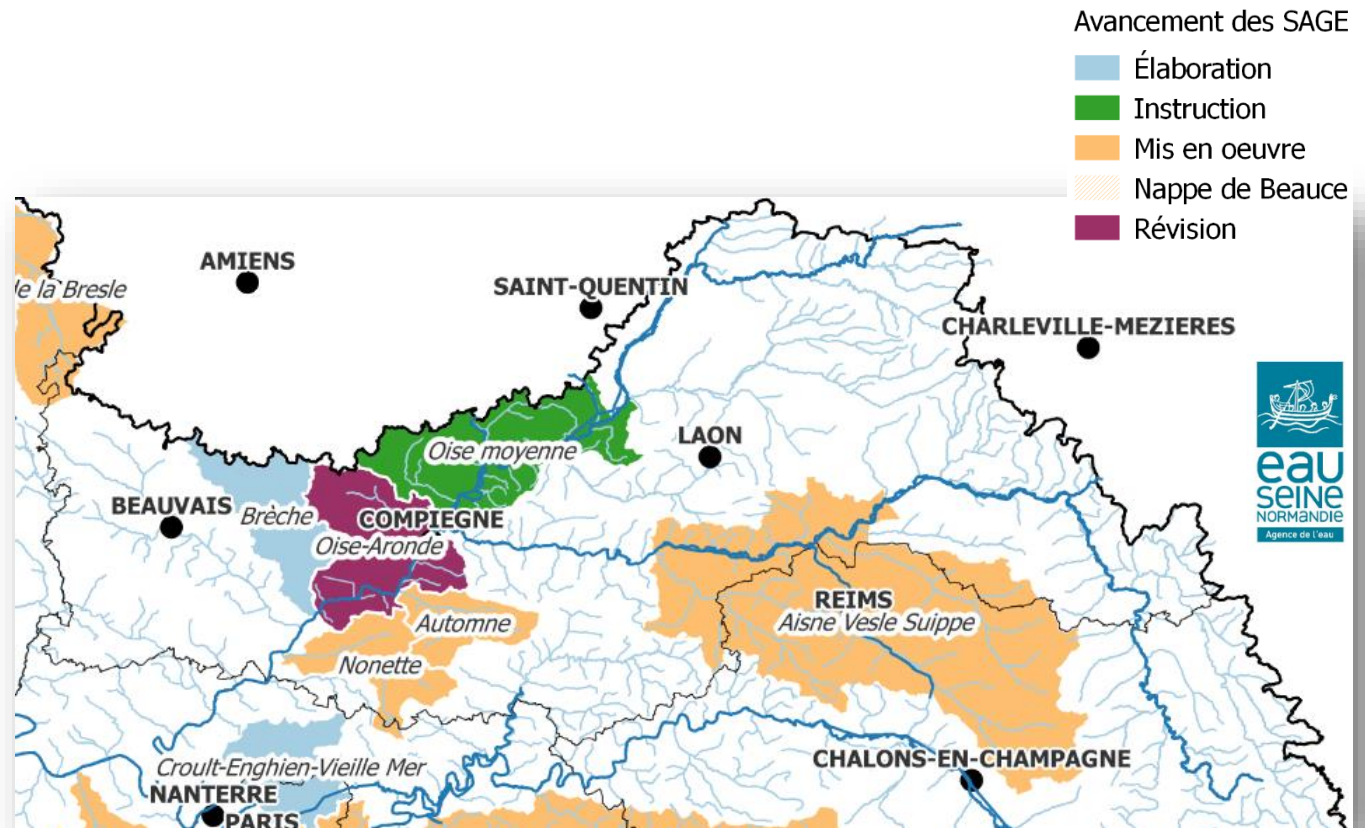
LES ACTIONS DU TERRITOIRE : ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCES ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE

LE SAGE

(schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

Le SAGE Oise-Aronde

- porté par le Syndicat mixte Oise-Aronde
- Contient un enjeux risque (inondation, ruissellement)
- Mise en validation du SAGE révisé lors de la CLE du 10 octobre



LES OUTILS DE GESTION DU RISQUE

- **La conscience du risque**
- **La prévision, l'alerte et la gestion de crise**
- **L'aménagement du territoire**
- **Réduire la vulnérabilité du territoire**
- **Limiter les débordements**
- **La maîtrise du ruissellement**
- **Les ouvrages de protection**

LA CONSCIENCE DU RISQUE

Les repères de crues

Obligation pour les communes (loi du 30 juillet 2003)

- **11 communes** (Choisy-au-Bac, Janville, Rethondes, Verneuil-en-Halatte, Compiègne, Venette, Pont-Sainte-Maxence, Brenouille, Rieux, La Croix-Saint-Ouen, Margny-lès-Compiègne)



Verneuil-en-Halatte

www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/



LA CONSCIENCE DU RISQUE

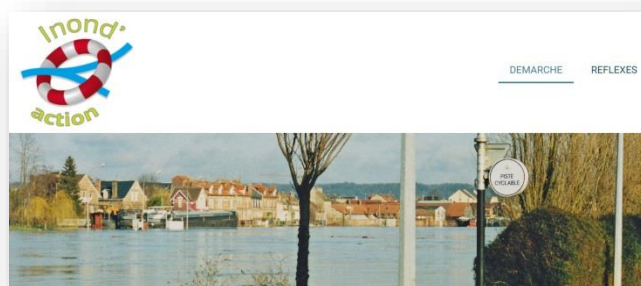
Sensibilisation des scolaires

- Jeu « Crue & d'eau »
 - « Pédag'Eaugique » par le SMOA et le CPIE
- Proposition de programmation ?



Réunions d'information sur les risques, DICRIM

Obligation pour les communes dotées d'un PPR (L. 125-2 du CE)



Site www.inondaction.net

Porte-clé, magnets

l'eau monte ? le bon réflexe :



Flashez !
inondaction.net/reflexes

LA PRÉVISION, L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE

Prévision

Service de prévision des crues
(crues de l'Oise)



Systemes d'alerte

ARC, Longueil-Sainte-Marie et Grandfresnoy
ont déjà un système d'alerte

PCS

Obligation pour les communes dotées d'un
PPR

PAPI vallée d'Oise

-> développement des systèmes d'alerte
de masse crues lentes/crues rapides

-> rendre accessible à la population les
niveaux d'eau annoncés aux stations

-> PCS intercommunal (ARC)



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PPRi (plan de prévention des risques d'inondation)

Etude complémentaire en cours (DDT60) pour la modélisation 2D de la zone de la confluence Oise-Aisne et l'intégration de nouveaux éléments topographiques dans les cartographies.

Décret PPRi (5 juillet 2019)

Carte d'aléa de référence :

- > secteurs protégés par les systèmes d'endiguement,
- > bandes de précaution = 100 x hauteur d'eau derrière la digue (adaptable) : zone d'aléa très fort

Règlement : prise en compte de la protection

Exception à l'inconstructibilité: opération de renouvellement visant à réduire la vulnérabilité, déplacement d'une zone aléa fort vers une zone aléa faible, pas de « lieux de sommeil » ni d'accueil de personnes vulnérables -> conditions (en attente de précisions) : demande de la collectivité, avis de la structure gemapienne, absence d'alternatives, gestion de crise,...

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Documents d'urbanisme


- SCOT et PLUi (en cours d'élaboration ou de révision) doivent être compatibles avec le PGRI, -> note de cadrage : intégrer un diagnostic de vulnérabilité dans un document d'urbanisme, (DRIEE IDF)

PAPI vallée d'Oise

-> intégration des sources de vulnérabilité SCOT (CC Pays d'Oise et d'Halatte + SM bassin Creillois + ARC)

Mai 2018

« La vulnérabilité d'un territoire aux inondations :
Quels enjeux pour les documents d'urbanisme ?
Comment l'évaluer et l'intégrer ? »

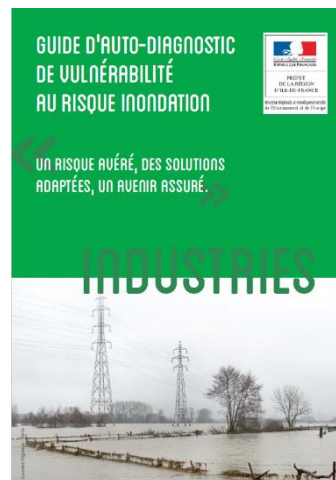
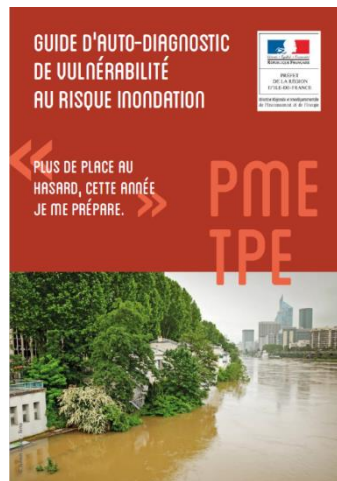


Pièces des dossiers de SCOT et de PLU-PLUi		Mise en compatibilité avec l'objectif de prévention des risques d'inondation
Rapport de présentation Diagnostic État initial de l'environnement Évaluation environnementale * Résumé non technique <small>* Concernant les SCOT et les PLU-PLUi soumis à évaluation environnementale</small>		<ul style="list-style-type: none"> • Intégration dans l'état initial de l'environnement d'un diagnostic de la vulnérabilité aux inondations (zones inondables et zones impactées) • Justification des orientations d'aménagement et des règles qui concourent à la réduction de la vulnérabilité du territoire • Présentation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, le cas échéant • Identification des indicateurs de suivi se rapportant aux zones inondables
Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)		<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte explicite des conclusions du diagnostic de vulnérabilité dans la définition du projet de développement (cartographie et orientations) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ traduction des choix d'aménagement à l'issue du croisement des enjeux inondation et du projet d'aménagement de la collectivité ; ◦ intentions pour réduire la vulnérabilité et développer un urbanisme plus résilient.
Pour les SCOT Document d'orientations et d'objectifs (DOO)	Pour les PLUi et PLU Documents graphiques Règlement Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)	Pour les SCOT : <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des conclusions du diagnostic de vulnérabilité dans la définition et localisation des grandes orientations, et des mesures et principes d'aménagement (zone expansion des crues en lien avec la trame verte et bleue, place de l'eau dans les projets, sécurisation des équipements nécessaires à la gestion de crise,...) Pour les PLU-PLU : <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des conclusions du diagnostic de vulnérabilité, des zones inondées et des zones impactées dans la délimitation des zones et la réglementation encadrant l'urbanisation et l'occupation du sol (préservation des zones d'expansion des crues, amélioration des écoulements et gestion adaptée des eaux pluviales et du ruissellement...) • Prise en compte des conclusions du diagnostic de vulnérabilité dans la définition d'OAP pour des principes d'aménagement adaptés, thématiques ou sectorielles

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

Guides d'autodiagnostic

-> un outil réalisé par la DRIEE IDF



PAPI vallée d'Oise

-> diagnostic de la vulnérabilité à l'échelle de la vallée

-> diagnostics réseaux (ARC)

-> diagnostics ERP, logements sociaux

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

Guides d'autodiagnostic (un outil réalisé par la DRIEE IDF)

Ainsi, le diagnostic de vulnérabilité au risque inondation de mon service va m'aider à :



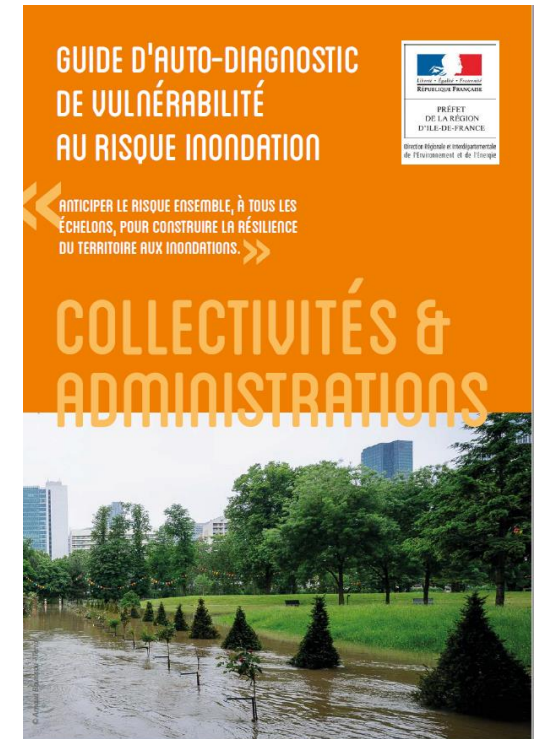
Prendre conscience de ma vulnérabilité



Anticiper la crise pour limiter les dégâts et prévoir un retour à la normale plus rapide



Mettre en place des solutions structurelles et organisationnelles



RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

Guides d'autodiagnostic (un outil réalisé par la DRIEE IDF)

Etape 1

J'évalue le risque

Etape 2

Je m'informe et
je m'organise

Etape 3

Je limite les
dommages

ALÉA/SCÉNARIO D'INONDATION (cf. ÉTAPE 1 DU GUIDE, P.11 à 15)

• Topographie générale du terrain :
 incliné plat cuvette terrasse en V

• Types d'aléa inondation :
 débordement de cours d'eau ruissellement remontée de nappes autre : _____

• Hauteurs d'eau potentielles calculées :

Sur mon terrain : $H_{Eau} = PHE - Alt_{terrain}$
Sur mon plancher : $H_{Eau} = PHE - Alt_{plancher}$

• Exposition de ma parcelle aux précédentes inondations :
 Le bâtiment et le terrain n'ont jamais été inondés

Si non :

Le bâtiment a déjà été inondé années(s) : _____, H_{Eau} approximative : _____
 Le terrain a déjà été inondé années(s) : _____, H_{Eau} approximative : _____
 Le sous-sol a déjà été inondé années(s) : _____, H_{Eau} approximative : _____
 Sans mesure de protection, le bâtiment aurait pu être inondé
 Je ne sais pas

Joindre au fascicule une copie des photos ou documents témoignant des impacts des inondations passées.

AUTO-DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ AU RISQUE INONDATION - FASCICULE TERRAIN

FICHE D'IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

DATE : _____

DIAGNOSTIQUEUR : _____

Nom : _____ Fonction : _____

Coordonnées : _____

ÉTABLISSEMENT :

Nom : _____

Activité : _____

Adresse de l'établissement : _____

Autres bâtiments appartenant à la structure : _____

Gestionnaires :

Nom et coordonnées :

- du gérant du bâtiment : _____
- du propriétaire des murs : _____

Contrat d'assurance :

- Des biens : _____
- Sinistres : _____
- Pertes d'activité : _____
- Nom et coordonnées du référent : _____

SYNTHÈSE DES VULNÉRABILITÉS MAJEURES :

SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

• MESURES STRUCTURELLES PERMANENTES : _____

• MESURES STRUCTURELLES À METTRE EN PLACE LORS DE L'ÉVÉNEMENT : _____

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

Guides d'autodiagnostic (un outil réalisé par la DRIEE IDF)

Etape 1

J'évalue le risque

Etape 2

Je m'informe et je m'organise

Etape 3

Je limite les dommages

S'ORGANISER (cf. ÉTAPE 2 DU GUIDE, P.16 à 19)



AVANT L'ALERTE

RÉFÉRENTIELS	ACTIONS	NOM ET COORDONNÉES
Annuaire de crise	Mise à jour de la liste des employés (mobilité en cas de crise, mobilité réduite, rôle en cas de crise et/ou en mode dégradé, etc.)	
Plans de gestion de crise / de continuité d'activité	Chargé de création, mise à jour et bonne réalisation du POMSE / PCA / PCS	
Archives et données	Copie régulière des données de l'établissement	



EN CAS D'ALERTE

Rdv sur www.vigicrues.gouv.fr et www.vigilance.meteofrance.com
Station Vigicrues à suivre : _____

RÉFÉRENTIELS	ACTIONS	LOCALISATION	NOM ET COORDONNÉES
Alerte	Contactez les référents, définir une organisation		
Limitation des entrées d'eau et balisage	Mettre en place des batardeaux, sacs anti-inondation, occultations temporaires...		
Équipements sensibles à l'intérieur du bâtiment	Mettre hors d'eau les équipements sensibles		
Équipements sensibles à l'extérieur du bâtiment	Mettre hors d'eau les véhicules et objets susceptibles de flotter		
Réseaux	Couper l'électricité, le gaz et l'eau		
Journal de bord	Tenir un journal relatant les événements et les décisions (photos)		

LES BONS GESTES EN CAS D'ALERTE INONDATION

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

- Fermer portes, fenêtres et autres aérations
- Poser les batardeaux et occulter les aérations basses
- Écouter radio France Bleu. Fréquence à Paris : 107.1
- Couper l'électricité, le gaz et l'eau
- Suivre les consignes émises par les autorités
- Consulter les sites internet Météo France et Vigicrues ainsi que les réseaux sociaux des autorités (Twitter, Facebook)
- Monter le patrimoine sensible et prioritaire dans les étages
- Poursuivre l'activité en télétravail ou dans la zone de repli

CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ ET MISE À L'ABRI

Lieu de la zone de repli : _____ Personnes affectées à la continuité d'activité : _____

ÉVITER LES PIÈGES

- Ne pas marcher dans les rues inondées
- Ne pas prendre la voiture
- Ne pas se rendre dans un parking souterrain
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence
- Ne pas descendre en sous-sol
- Ne pas utiliser les ascenseurs

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

SAMU	15	Urgence gaz	_____
POLICE / GENDARMERIE	17	Urgence électricité	_____
POMPIERS	18	Service des musées de la Direction régionale des affaires culturelles IDF et Service des musées de France (CZRMF)	_____
NUMÉRO UNIQUE EUROPE	112	Restaurateurs d'œuvres d'art et fournisseurs de matériel de conservation	_____
Mairie - prévention des risques	_____		
Préfecture	_____		
Assurance	_____		

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

Guides d'autodiagnostic (un outil réalisé par la DRIEE IDF)

Etape 1

J'évalue le risque

Etape 2

Je m'informe et je m'organise

Etape 3

Je limite les dommages

QUELLES MESURES PEUVENT M'AIDER ?			
OBJECTIF	ACTION DE RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ	MOYENS MIS EN ŒUVRE	PRIX
Je rends mon service étanche (H _{eau} < 80 cm)	Je protège les huisseries (p. 23)	• Sac anti-inondation • Batardeau	• 35 € / U • 900 € / U
	Je protège les aérations et ouvertures (p. 23)	• Occultation temporaire • Occultation prises d'air/rejet • Occultation trappe vide sanitaire	• 50 € / U • 50 € / U • 100 € / U
	Je protège le réseau d'assainissement (p. 23)	• Clapet anti-retour • Tampon de regards de visite	• 400 € / U • 15 € / U
J'adapte les différents niveaux de mon service (H _{eau} > 80 cm)	⚠ <i>L'eau peut s'infiltrer dans les sous-sols par remontées de nappes > voir p.25</i>		
	Je conçois une zone de repli (p. 26)	• Création d'une zone de repli • Création d'ouvrants	• Sur devis • Sur devis
	J'adapte le rez-de-chaussée (p. 27)	• Batardeau • Grille anti-intrusion	• 900 € • 1200 € / U
	J'adapte le sous-sol (p. 27)	• Pompe vide cave • Batardeaux	• 450 € / U • 900 € / ml
	J'adapte les réseaux techniques (p. 28)	• Rehaussement des réseaux électriques • Séparation des réseaux électriques • Rehaussement du réseau de chauffage	• de 730 à 2000 € • de 400 à 6000 € • de 600 à 1400 €
Je sécurise mon environnement extérieur	Je balise un plan d'eau (p. 29)	• Barrière de protection • 4 mâts • Grille pour puits	• 220 € / ml • 400 € / U • Sur devis
	J'évite la flottaison d'éléments lourds ou dangereux (cave, objets flottants) (p. 29)	• Arrimage des objets flottants et polluants	• 600 à 950 € / U
	J'empêche le refoulement des eaux par les bouches d'évacuation (p. 29)	• Clapet anti-retour	• 400 € / U
	Je consolide la structure de mon bâti (p. 30)	• Privilégier des matériaux résistants à l'eau (carrelage, peinture, polystyrène, etc.)	• Sur devis

NB : Prix estimatifs, ttc, exprimés par unité (U) ou par mètre linéaire (ml). Pensez à vérifier si votre PPR dispose de mesures de réduction de vulnérabilité.

LES BONS GESTES EN CAS D'ALERTE INONDATION

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

- Fermer portes, fenêtres et autres aérations
- Poser les batardeaux et occulter les aérations basses
- Écouter radio France Bleu, Fréquence à Paris : 107.1
- Couper l'électricité, le gaz et l'eau
- Suivre les consignes émises par les autorités
- Consulter les sites internet Météo France et Vigicrues ainsi que les réseaux sociaux des autorités (Twitter, Facebook)
- Monter le matériel sensible et prioritaire dans les étages
- Poursuivre l'activité en télétravail ou dans la zone de repli

CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ ET MISE À L'ABRI

Lieu de la zone de repli : Personnes affectées à la continuité d'activité :

ÉVITER LES PIÈGES

- Ne pas marcher dans les rues inondées
- Ne pas prendre la voiture
- Ne pas se rendre dans un parking souterrain
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence
- Ne pas descendre en sous-sol
- Ne pas utiliser les ascenseurs

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

SAMU	15	Urgence gaz
POLICE / GENDARMERIE	17	Urgence électricité
POMPIERS	18	Partenaires
NUMÉRO UNIQUE EUROPE	112	
Mairie - prévention des risques	Fournisseurs
Préfecture
Assurance

LIMITER LES DEBORDEMENTS

Longueil II

Objectif : limiter les dommages par la réduction des niveaux d'eau

-> augmentation des capacités du site de Longueil-Sainte-Marie

- > Etude d'orientation (Artélia)
- 2 casiers existants à rehausser
- 1 casier à créer
- Remplissage par pompage
- Crue cible : de la décennale à la centennale (~14 cm à Pont-Sainte-Maxence pour Q100)

PAPI vallée d'Oise

-> études de maîtrise d'œuvre, analyse coût bénéfice, études d'impacts agricoles et environnementaux, ...



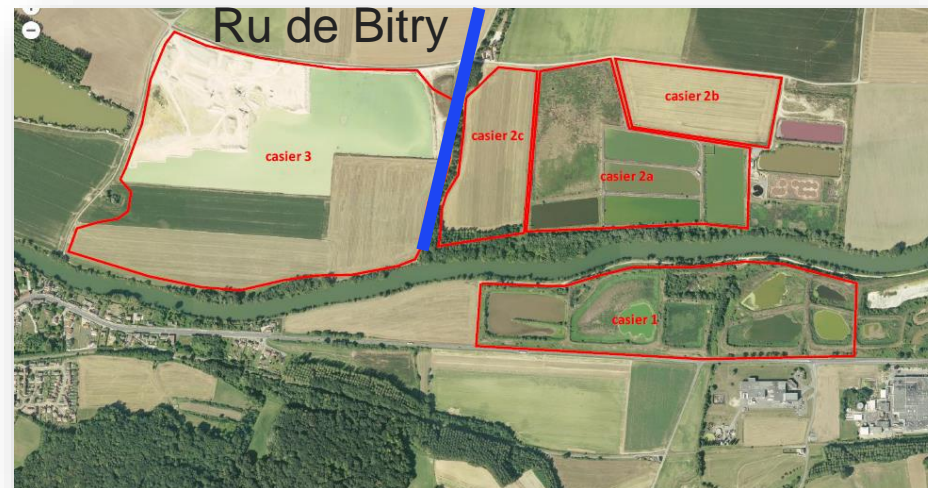
LIMITER LES DÉBORDEMENTS

Projet Vic-sur-Aisne

- > Bassins de stockage par pompage
- > Etude d'orientation (Hydratec) :
création d'un casier unique en rive droite

PAPI vallée d'Oise

- > étude environnementale pour le
scénario de déviation du ru de Bitry



LIMITER LES DÉBORDEMENTS

Zones d'expansion de crues

-> Base de travail lors de la révision du PPRi

Autres

-> devenir des carrières

Convention en discussion entre Lafarge, ARC, CC Plaines d'Estrées, Rivecourt

Plusieurs scénarii :

- Remblaiement avec matériaux issus de grands chantiers
- Utilisation d'un volume pour l'atténuation des crues

PAPI vallée d'Oise

->étude d'identification des ZEC à reconquérir

Analyse : fonctionnalité, usages, intérêt inondation, coût, foncier, faisabilité technique

LES OUVRAGES DE PROTECTION

Mise en conformité des ouvrages

La structure PI définit le système d'endiguement, son niveau de protection et la zone protégée (responsabilité)

L'Entente Oise-Aisne :

- procède à l'entretien des ouvrages pour leur vocation de prévention des inondations (espace vert, équipement de commande et de transmission de données),
- applique la réglementation : dossier de classement, étude de danger, travaux de confortement le cas échéant.



LES OUVRAGES DE PROTECTION

Evolution de la réglementation : décret n°2019-895 du 28 août 2019

Suppression des seuils de 1,50 m et 30 personnes protégées pour les digues existantes

-> tous les ouvrages de protections (digues, muret),

quelle soit la hauteur et la population protégée doivent être :

- soit classés (étude de danger, travaux de mise en conformité le cas échéant
- soit rendus transparents.



En l'absence de classement, le gestionnaire (EPCI ou syndicat ayant la compétence PI) est responsable de dommages causés par une rupture ou une surverse de l'ouvrage.

LES OUVRAGES DE PROTECTION

Les ouvrages sous gestion de l'Entente

- Etude de danger (démarrage fin 2019)
- Sera classé en système d'endiguement (classe C)
- Définition de la zone protégée suivant le décret du 28 août



Exercice –
mars 2019

Digue de Saint-Paterne Oise (Pontpoint)

- digue avec déversoir
- population protégée : environ 38 personnes
- bénéficiaire : Pontpoint



LES OUVRAGES DE PROTECTION

Les ouvrages sous gestion de l'Entente

- Etude de danger (démarrage fin 2019)
- Sera classé en système d'endiguement (classe C)
- Définition de la zone protégée suivant le décret du 28 août

Digue de Sarron

Oise (Pont-Sainte-Maxence)

- vanne manuelle, batardeau
- bénéficiaire : **Pont-Sainte-Maxence**



LES OUVRAGES DE PROTECTION

Les ouvrages sous gestion de l'Entente

- Etude de danger (démarrage fin 2019)
- Sera potentiellement rattaché au système d'endiguement de Sarron (classe C)

Digue de la Frette

Oise (Pont-Sainte-Maxence)

- vanne manuelle, pompage
- bénéficiaire : **Pont-Sainte-Maxence**



Vanne de
la Frette

LES OUVRAGES DE PROTECTION

Les ouvrages sous gestion de l'Entente, en attente de convention de mise à disposition

- Longueil-Sainte-Marie (ZAC Paris Oise)
- Margny-lès-Compiègne (RD 932) -> à classer en digue de classe B
- Autres communes de l'ARC : Compiègne, Clairoix, Jaux, Venette, Choisy-au-Bac, Le Meux ...

- autres ouvrages ?



LE RUISSELLEMENT

Item 4 (L211-7 du CE) : la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols -> Compétence non obligatoire, partagée

Etudes et travaux « ruissellement et érosion »

-> appui du SM Oise Aronde,
avec maîtrise d'ouvrage communale

Financement : Agence de l'eau, Département de l'Oise

Pontpoint, Monchy-Humières,
Angivillers, Le Meux.

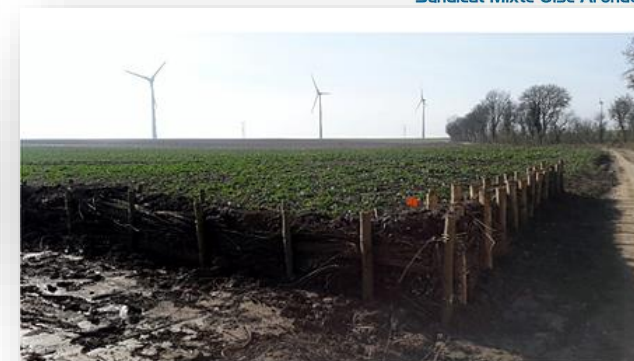
Pontpoint, Le Meux, Blincourt,
Rivecourt, Pontpoint,
Angicourt, Bailleul-le-Soc

Schéma et zonage « eaux pluviales »

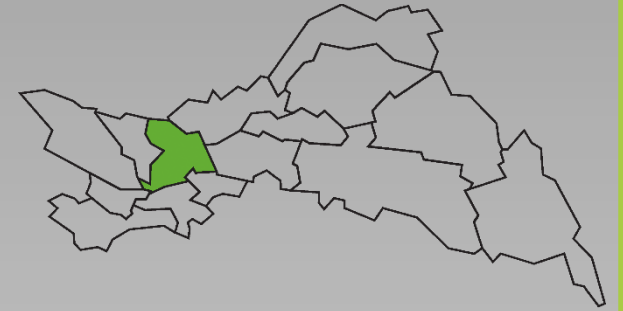
-> Zonage d'assainissement pluvial

-> Schéma directeur de gestion des eaux pluviales : ARC, CCPE

SMOA
Syndicat Mixte Oise-Aronde



Fascine vivante



MERCI DE VOTRE ATTENTION